

BIO La filière volailles de chair de Normandie Viande Bio à la recherche de nouveaux éleveurs !

Repères économiques sur la conduite d'un atelier de volailles de chair bio

Normandie Viande Bio (NVB), association regroupant plus de 260 éleveurs sur la Haute et Basse-Normandie, est organisée autour de 5 filières d'éleveurs : bovins viande et lait, veaux de boucherie, porcs, volailles de chair et agneaux. Si la filière bovine de NVB est aujourd'hui très bien structurée, la filière volaille, créée il y a deux ans, doit encore se développer. La demande est en effet très supérieure à l'offre, si bien que nous recherchons de nouveaux éleveurs. Avec un besoin en main d'œuvre limité, et des charges maîtrisées, la mise en place d'un atelier de volailles de chair bio est une bonne diversification d'activité et offre un complément de revenu idéal. Zoom sur quelques données réglementaires et économiques... Quelques rappels concernant le cahier des charges bio européen (Mise à jour nov. 2010).

Des bâtiments fonctionnels pour de multiples avantages

Si d'anciens bâtiments d'élevage (box, stabulations,...) ou autres constructions sommaires (tunnels en tôle,...), peuvent être réaménagés pour élever des poulets de chair, l'investissement dans des bâtiments d'élevage avicoles opérationnels (100, 120 m², ...), offrira l'avantage d'une quantité plus importante de poulets élevés dans un environnement de qualité (isolation, mobilité des bâtiments,...), ainsi qu'un confort de travail accru pour l'éleveur.

Principaux axes de réglementation du cahier des charges du mode de production biologique des volailles de chair

Les garants d'un atelier fonctionnel : autonomie alimentaire et régularité de production

Les garants de la réussite en volailles de chair bio sont les suivants : privilégier au maximum l'autonomie alimentaire tout en assurant une sortie régulière de poulets pour une entrée de trésorerie régulière. La conduite de bandes de poulets dans des bâtiments adaptés, sûrs et confortables pour l'éleveur comme pour les animaux est aussi un élément important en élevage avicole.

1 488 € toutes les 5 à 6 semaines

Nous prenons comme exemple un atelier de volailles de chair de 3 bâtiments mobiles de 100 m²



La mise en place de plusieurs bâtiments permet une rentrée d'argent régulière. (DR)

> Principaux axes de réglementation du cahier des charges du mode de production biologique des volailles de chair		
	Bâtiment mobile (inférieur à 150 m ²)	Bâtiment fixe (60, 100, 120,..., 400 m ²)
Durée d'élevage	81 jours, idéalement 91	
Race/souche	Privilégier des souches à croissance lente et adaptées au milieu et conditions locales	
Densité	16 poulets/m ²	10 poulets/m ²
Surface plein air	2,5 m ² / poulet	4 m ² / poulet
Vide sanitaire	14 jours minimum en bâtiment ; 8 semaines minimum en parcours extérieur	
Prophylaxie	Médicaments allopathiques chimiques de synthèse autorisés à hauteur de 1 traitement par poulet. Prévention de mise (homéopathie, extraits de plantes, oligo-éléments).	
Alimentation	Si aliment C2 acheté, incorporation jusqu'à 30 % de MS de ration autorisée. Si aliment C2 de l'exploitation, incorporation jusqu'à 100 % de MS de ration autorisée. Si aliment C1 de l'exploitation (protéagineux), incorporation jusqu'à 20 % de la quantité totale d'aliment autorisée	

chacun pouvant accueillir 1 600 poulets par bande (tableau). Un tel système permet de valoriser entre 9 et 10 bandes par an, soit une bande toutes les 5 à 6 semaines en moyenne. Le système utilisé a une autonomie alimentaire de 50 % et dispose d'une fabrication à la ferme. Le reste de l'aliment est acheté à l'extérieur. Le système pris comme exemple permet donc une marge poussin-aliment (MPA) de 26 €/m²/lot et une rentrée de trésorerie de 1 488 € toutes les 5 à 6 semaines, (tableau bilan économique), soit, pour 3 bâtiments, une marge dégagée d'environ 14 000 € par an.

Cet exemple est donc autonome à 50 %. En fonction de ses possibilités et objectifs, l'éleveur peut encore améliorer ce poste de charge et augmenter sa marge par bande. L'éleveur doit en revanche se dégager du temps et s'assurer de fabriquer un aliment bien adapté aux besoins physiologiques changeant des poulets. Si le lien au sol de l'exploitation est limité ou impossible pour plusieurs raisons (manque de disponibilité de céréales, terrain peu adapté aux cultures,...), l'éleveur peut tout de même s'orienter sur un système où l'autonomie alimentaire est nulle. L'ensemble de l'aliment est alors acheté. La

> Bilan économique de la conduite d'une bande de 1 600 poulets en bâtiment mobile de 100 m²

			Total
CHARGES	Achat poussins		880 €
	Aliment	Moyenne des prix céréales pour 2011	5 628 €
	Investissement (bâtiment)	Achat bâtiment : 15 000 euros Durée rbst : 7 ans Taux rbst : 4,5 %	800 €
	Charges variables	Gaz, électricité, main d'œuvre, vétérinaire	400 €
	TOTAL CHARGES		7 708 €
PRODUITS	Vente des poulets : 91 jours, 2,2-2,5kg vif	1 552 poulets (3 % perte)	9 196 €
MARGE DEGAGEE PAR BANDE			1 488 €

> Aide au financement

	Demandeur	Région (CRBN)	CG 61 (Plan avicole ornais)	FEADER	Max aide publique*
Production avicole AB	Cas général	12,5 %	12 euros/m ²	Autant que les contreparties publiques	40 %
	JA	15 %			50 %

*En pourcentage des frais engagés par l'éleveur (80 000 euros maximum)

marge par bande est moins importante mais l'atelier reste viable et rémunérateur.

Les charges comprennent aussi le remboursement de l'investissement du bâtiment, sur une durée de 7 ans. Au-delà de cette date, ce poste de charge est supposé nul.

Une aide au financement non négligeable

En ce qui concerne les aides à l'investissement dans du matériel d'élevage (achat bâtiments, petits matériels,...), les éleveurs peuvent bénéficier de la contribution du Conseil général de l'Orne dans le cadre du plan avicole ornais, ainsi que du Conseil

Zoom sur une filière organisée d'éleveurs bio

Normandie Viande Bio est une association qui regroupe plus de 260 éleveurs de Haute et Basse-Normandie. A l'échelon régional, NVB travaille sur le développement de nouvelles filières (porcs et volailles), mais aussi à l'organisation des différentes filières, par la planification de l'ensemble des prévisions de mises en abattage. Normandie Viande Bio est la structure régionale actionnaire de UNEBIO, l'Union des Eleveurs Bio.

régional de Basse-Normandie et du FEADER (Fond européen agricole pour le développement rural) dans le cadre du PMBE (Plan de modernisation des bâti-

ments d'élevage).

La région Basse-Normandie régional propose aussi une aide dans le cadre du CPER filière qualité (contrat de projet étât-

UNEBIO : ses missions

L'approvisionnement régulier et diversifié, en lien étroit avec les 11 structures régionales actionnaires : 15 000 gros bovins par an (dont 20 à 25 % en provenance de Normandie), 1 500 veaux par an, 14 000 agneaux par an, 8 000 porcs par an, 200 000 volailles par an. L'ordonnancement : UNEBIO gère la relation entre l'offre d'animaux et la demande clients. UNEBIO est maître de la gestion des équilibres et de l'optimisation de la matière. C'est une garantie de prix justes et stables. La mise en marché : UNEBIO gère directement la relation client avec une cellule commerciale tournée vers la grande distribution (Auchan, Carrefour, Monoprix, Système U, ...); le réseau de distribution spécialisée bio (Biocoop); la restauration hors foyer; les boucheries.



La présence d'un couvert végétal sur le parcours extérieur offre aux animaux une protection contre la chaleur et les prédateurs. (DR)

région), avec notamment une contribution à hauteur de 40 % sur tout nouvel investissement d'une unité de fabrication d'ali-

ment à la ferme en volaille de chair bio.

**MICKAEL FUHS - ANIMATEUR
NORMANDIE VIANDE BIO**